

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Adoption d'un Programme particulier d'urbanisme pour le village Valois (projet)

Le 10 janvier 2017, le conseil municipal a adopté le projet de Programme particulier d'urbanisme (PPU) du village Valois, lequel fera partie intégrante du Plan d'urbanisme de Pointe-Claire.

Conformément à l'article 109.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, avis est par les présentes donné que le 28 février 2017, le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire tiendra une assemblée publique de consultation, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, sise à 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire. Au cours de cette assemblée, le maire, ou une autre personne désignée par lui à cette fin, expliquera le projet de Programme particulier d'urbanisme du village Valois et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Résumé du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du village Valois

Le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du village Valois vise à doter ce noyau villageois d'une vision de développement et d'une planification détaillée des actions à réaliser pour les prochaines années.

Le village Valois s'est développé le long de l'avenue Donegani en tirant parti de la présence de la gare de train Valois et du quartier Valois. Il offre aujourd'hui principalement des commerces et services de proximité qui participent à la qualité de vie des résidents des quartiers voisins et joue un rôle non négligeable dans l'économie de Pointe-Claire.

Bien consciente de sa valeur et de son potentiel, la Ville l'a identifié à son plan d'urbanisme comme un « secteur particulier d'urbanisme » afin d'étudier plus en profondeur ce secteur et d'élaborer une planification détaillée qui répondra à ses problématiques et enjeux spécifiques. Ce Programme particulier d'urbanisme (PPU) constitue ainsi un chapitre du plan d'urbanisme de la ville de Pointe-Claire, dédié au village Valois.

Le PPU du village Valois présente d'abord un résumé des principaux éléments du diagnostic et les résultats de la démarche de consultation citoyenne. Il propose ensuite une vision d'avenir accompagnée d'orientations, objectifs et actions qui visent à faire du village Valois un milieu de vie convivial et animé, offrant une gamme diversifiée de commerces et services de proximité. Les piétons et les cyclistes seront au cœur des aménagements de ce quartier à l'échelle humaine qui aura retrouvé une identité et un caractère propres alliant tradition et modernité.

Ponctué de placettes publiques et réaménagé avec de larges trottoirs, un nouveau mobilier urbain et des aménagements paysagers, l'avenue Donegani offrira un environnement confortable et sécuritaire invitant à la promenade, la détente et les rencontres. Son tracé sera modifié et de nouveaux bâtiments commerciaux ou mixtes seront construits. La mise en valeur de la gare et de ses abords par un aménagement distinctif ainsi que la rénovation du cadre bâti viendront révéler l'histoire du village Valois, tandis qu'à l'entrée est du village, le développement d'un secteur résidentiel à l'architecture résolument innovante et contemporaine marquera son renouveau.

Le document intégral peut être consulté sur le portail de la Ville, au www.pointe-claire.ca ainsi qu'au Service des affaires juridiques et greffe, à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, 451, boulevard Saint-Jean, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés), de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30.

Toute personne ou organisme désirant soumettre des commentaires sur le projet de PPU est prié de le faire avant le 4 février 2017, à urbanisme@pointe-claire.ca ou au Service des affaires juridiques et greffe, afin que le conseil municipal et l'administration puissent en prendre connaissance.

Donné à Pointe-Claire, ce 18^e jour de janvier 2017.

PUBLIC NOTICE

PUBLIC MEETING

Adoption of a Special Planning Programme for the Valois Village (Draft)

On January 10, 2017, the City Council adopted a draft version of the Special Planning Program (SPP) for Valois Village, which will eventually form an integral part of Pointe-Claire Planning Program.

In compliance with Section 109.3 of the *Act Respecting Land Use Planning and Development*, notice is hereby given that on February 28, 2017 the City Council of the City of Pointe-Claire will hold a public consultation meeting, beginning at 7:30 p.m. in the City Hall Council Chamber located at 451 Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire. During this meeting, the Mayor or another person designated by him for this purpose, will explain the draft Special Planning Program for Valois Village draft by-law and hear every person or body wishing to express an opinion.

Special Planning Programme (SPP) for the Valois Village – Summary

The goal of the Special Planning Program (SPP) for Valois Village is to create a detailed development and planning vision for the actions that will be implemented in this area over the coming years.

The development of Valois Village along Donegani Avenue has been driven by the presence of the Valois train station and the Valois neighbourhood. Today it mainly offers local services and businesses that contribute to the quality of life for the residents nearby, and it plays an important role in the economy of Pointe-Claire.

The City is well aware of its worth and its potential, and has identified Valois Village in its Planning Program as a “special planning sector” in order to thoroughly study it and develop a detailed plan that will address its specific issues. This Special Planning Program (SPP) thus constitutes a chapter of the City of Pointe-Claire’s Planning Program, and is devoted to Valois Village.

The Valois Village SPP begins with a summary of the main elements of the diagnosis and the results of the public consultation process. It then goes on to propose a vision for the future together with orientations, objectives and actions highlighting the Valois village as a friendly living area that offers a variety of local commercial services. Pedestrians and cyclists will be at the heart of the development of this human-scale neighbourhood, allowing it to find a character that aligns tradition and modernity.

The public spaces and large sidewalks, as well as the new urban outdoor furniture and beautiful landscaping, will make Donegani Avenue a comfortable and secure environment that will encourage walking, resting and meetings. Its layout will be changed and new commercial or mixed use buildings will be built. The distinct enhancement of the train station and its surroundings and the numerous renovations will allow the history of Valois village to be exhibited, while the development of an innovative and contemporary residential ensemble in the east entrance of the village will mark its revival.

The document in its entirety is available on the City’s portal at www.pointe-claire.ca , as well as at the office of the Legal Affairs and City Clerk Department at Pointe-Claire City Hall, 451 Saint-Jean Boulevard, from Monday to Friday (except statutory holidays), from 8:30 a.m. to noon and from 1 to 4:30 p.m.

Every person or organisation wishing to submit comments concerning the draft SPP are welcome to do so before February 4, 2017, via email to urbanisme@pointe-claire.ca or to the office of the Legal Affairs and City Clerk Department, in order to allow the City Council and the administration to take said comments into consideration.

Dated at Pointe-Claire, this 18th day of January 2017.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk